



Secrétariat Général de la Ville de Paris

2023 SG DSOL 122 – Transformations Olympiques – Subvention (78 310 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et quatre associations dans le cadre du projet « Bouge et Partage » afin de favoriser la pratique sportive et les loisirs culturels aux personnes en situation de handicap

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par décision en date du 13 septembre 2017, le Comité International Olympique (CIO) a désigné Paris ville hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

La Ville de Paris s'est engagée à organiser des Jeux sobres et durables, utiles aux Parisiennes et Parisiens qui puissent servir d'accélérateur aux politiques publiques en faveur de notre territoire et de la construction métropolitaine. C'est cette ambition qui a conduit à l'élaboration des 20 mesures du programme héritage « Transformations Olympiques » dévoilé en 2019.

Cette ambition de construire des Jeux utiles est partagée par Paris 2024 qui a créé en 2020 le « Fonds de dotation Paris 2024 » (FDD Paris 2024) dans le cadre de sa stratégie Impact & Héritage. Doté de 50 millions d'euros, c'est la première fois dans l'histoire des Jeux que le comité d'organisation et les parties prenantes définissent une stratégie commune et lancent des projets héritage autant en amont de l'évènement.

Parmi les 20 mesures du programme héritage, la mesure 16 « *une offre sportive enrichie pour se (re)mettre au sport* » vise à accompagner les personnes éloignées de la pratique sportive sur le territoire parisien, et notamment les seniors en perte d'autonomie et les personnes en situation de handicap, vers une pratique plus durable.

En parallèle, la stratégie handicap de la Ville vise à soutenir l'inclusion et l'épanouissement de ces publics pour faciliter leur accès aux pratiques sportives et culturelles dont ils sont souvent éloignés. Les établissements et services médico-sociaux (ESMS) ont fait part du besoin de développer l'offre sportive et culturelle à destination de ce public adulte.

C'est pour ces raisons que la Ville de Paris a décidé de développer, dans le cadre de l'héritage des Jeux, le projet « Bouge et Partage » en 2022. Ce dernier avait vocation à lutter contre la sédentarité et à favoriser l'inclusion sociale, par des actions sportives et culturelles, de 500 adultes porteurs de handicaps, de seniors en perte d'autonomie et de leurs proches aidants. Deux associations sportives et une association culturelle ont été mobilisées chaque semaine au Centre Sportif Ladoumègue (19^{ème}).

Le bilan de cette première année a été excellent :

- 31 dates dans l'année du 03/10/2022 au 03/07/2023

- 2500 entrées au 03/07/2023
- 80 personnes présentes par séance en moyenne
- 20 ESMS parisiens mobilisés

La réussite de cette première année a convaincu la Ville de Paris d'ouvrir deux sites supplémentaires en 2024 dans les 14^{ème} et 17^{ème} arrondissements.

Le projet proposera concrètement un moment de partage autour d'activités physiques et culturelles :

- Des cours de tennis adapté/para-tennis (par le Comité de tennis de Paris) avec des moniteurs formés et du matériel adapté et évolutif pour une progression ludique ;
- Des cours de sport adapté (par l'association Proximsport et l'Union Sportive des Bretons de Paris), pour permettre d'exercer une activité physique à son rythme ;
- Des séances d'improvisation théâtrale (par la Compagnie Au-Delà Du Quai), pour renforcer la confiance en soi.

Ces séances sportives et culturelles seront proposées tous les lundis après-midi d'octobre 2023 à juillet 2024 au centre sportif Ladoumègue (19^{ème}), au centre sportif Elisabeth (14^{ème}) et de janvier à juillet 2024 au centre sportif Max Rousié (17^{ème}). Au total, 86 séances de 3 heures seront proposées (soit 255 heures d'animation annuelle).

L'innovation de ce projet de soutien à la pratique sportive réside dans la collaboration étroite entre les ESMS et les clubs sportifs mobilisés, en y ajoutant une dimension culturelle. En effet, il est souvent complexe pour les clubs souhaitant développer une section para sportive de capter un public régulier et nombreux mais également d'être en mesure de proposer un encadrement compétent. L'implication des ESMS permettra aux opérateurs sportifs et culturels de toucher un plus grand nombre de bénéficiaires, et de s'appuyer sur une aide logistique et de suivi, à la faveur de la présence d'encadrants spécialisés pour accompagner les pratiquants. Dans une perspective d'héritage, ce projet comprend également un volet de formation des intervenants à l'encadrement, dans leurs disciplines respectives, auprès de publics ciblés. Ce projet sert de porte d'entrée des loisirs aux personnes bénéficiaires et permet également un temps d'adaptation aux clubs associés à ce projet pour mieux préparer la création éventuelle d'une section paracueillante.

Ce projet a été soumis au comité de sélection du Fonds de Dotation Paris 2024 qui a décidé de le retenir, à l'unanimité, pour un cofinancement à hauteur de 50 % du budget total (soit 45 000 €) lors de sa séance du 21 septembre 2023.

Je vous propose dès lors de soutenir les 4 associations suivantes qui mettront en œuvre leurs projets d'octobre 2023 à septembre 2024 :

1. Le Comité de tennis de Paris est un comité de 43 400 licenciés sur le territoire parisien.

Le Comité sera en charge de la co-animation du projet pour 86 sessions de tennis adapté et para tennis avec des moniteurs formés et du matériel adapté et évolutif pour une progression ludique sur les 3 sites de pratique du projet.

Le Comité de tennis proposera également une formation continue permettant aux moniteurs de tennis de mieux appréhender l'encadrement du tennis adapté.

Je vous propose dès lors de soutenir le Comité de tennis en passant une convention avec l'association lui octroyant une subvention d'un montant de 30 800 €.

2. L'Union Sportive des Bretons de Paris est une association sportive parisienne.

Le club sera en charge de la co-animation du projet pour les 32 sessions de jeux sportifs adaptés dans le 14^{ème} arrondissement, permettant d'exercer une activité physique au rythme des bénéficiaires.

Je vous propose dès lors de soutenir l'Union Sportive des Bretons de Paris en passant une convention avec l'association lui octroyant une subvention d'un montant de 9 640 €.

3. La Compagnie Au-Delà Du Quai est une compagnie d'improvisation théâtrale composée de 10 adhérents et intervenants.

La compagnie sera en charge de la co-animation du projet pour les animations des 80 sessions d'improvisation théâtrale, de danse sociale sur les 3 sites de pratique du projet. Ces sessions sont des outils pour créer des liens sociaux et renforcer la confiance en soi et en l'autre.

Je vous propose dès lors de soutenir la Compagnie Au-delà des quais en passant une convention avec l'association lui octroyant une subvention d'un montant de 20 000 €.

4. L'association Proximsport est une association de 13 bénévoles qui travaille sur la promotion de l'insertion professionnelle des jeunes et de l'orientation vers les formations des métiers du sport par la pratique et la découverte d'activités sportives. La structure sera en charge de la co-animation du projet avec les 56 séances de jeux sportifs adaptés sur les sites du 17^{ème} et du 19^{ème} arrondissements.

Je vous propose dès lors de soutenir l'association Proximsport en passant une convention avec l'association lui octroyant une subvention d'un montant de 17 870 €.

Le budget total du projet de 90 000€ se compose donc comme suit :

- 78 310 € pour les 4 associations sus mentionnées ;
- 6 500 € d'achat de matériel parasportif ;
- 3 500 € de prestations activités sportives ;
- 1 690 € de déplacements et réceptions pour les temps forts.
-

Afin de faciliter les démarches administratives auprès des associations, il est proposé de conclure une convention de financement pour subventions entre la Ville de Paris et le FDD Paris 2024. La convention précitée a pour objet de définir les modalités de subventionnement des projets tout en désignant la Ville de Paris comme opérateur du projet, le FDD Paris 2024 ayant la qualité de financeur.

La convention prévoit notamment que le Fonds de dotation Paris 2024 verse son financement (45 000 euros) à la Ville de Paris selon le calendrier suivant :

- 70 %, à la signature de la Convention, soit 31 500€ ;
- 30 %, sur présentation par l'Acteur public des bilans visés ci-après, soit 13 500€.

Je vous propose dès lors d'approuver la convention de financement pour subventions entre la Ville de Paris et le FDD Paris 2024.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris des années 2023 ou des années suivantes sous réserve des décisions de financement correspondantes

Les recettes correspondantes, d'un montant total de 45 000€, seront constatées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris des années 2023 et suivantes.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

**La Maire de
Paris**

|
|